

# Interventions relatives à la CP famille lors du CIAS du 27 juin 2012

## Prévision de dépenses 2013

**1- les aides aux familles intégrant l'AMD** concentrent près de 85 % des crédits disponibles soit au 18 juin 2012, 119M€ sur 140 M€ en CP.

Nous notons que la consommation des crédits est en progression pour les seules CP :

en 2010 = 115.31M€ en AE et 87.90 M€ en CP

en 2011 = 94.98 M€ en AE et 103.53 M€ en CP (cp budget 13/6/2012)

**en 2012, les crédits disponibles sont de 109M€ et en intégrant l'AMD = 119.26M€**

Famille	en CP	Crédits dispo 2012	Prévisions de dépenses au 8/6
Chèques vacances		33.565	31.850
CESU 0-3 ans		51.520	57.081
CESU 3 6 ans			
Réservation de berceaux/crèches		19.783	20.336
AMD (pensionnés)		<b>9.376</b>	10.000
total		<b>114.244</b>	119.267

**Les OS FO, FSU, CGT, UNSA, CFTD, SOLIDAIRES, CGC, CFTC, proposent au CIAS de poursuivre cette politique offensive en direction des familles :**

**Pour la Petite enfance :**

Par la poursuite de la Réservation de berceaux et des aides individuelles de type CESU qui concourent à la prise en charge de différents types de garde et sont complémentaires.

Le ministre en revalorisant le CESU en fin d'exercice 2011 a, par effet report, augmenté considérablement la prévision de dépenses 2012. Les demandes de résa de berceaux des régions n'ont pu être intégralement satisfaites en 2012.

Mais les OS ont l'intention d'honorer les demandes nouvelles des régions ayant encore des projets non satisfaits sur 2012, par un examen attentif et régulier de la consommation effective des crédits affectés à d'autres dépenses, par un redéploiement de crédits non consommés à chaque fois que nécessaire, ou à défaut en obtenant l'enveloppe de crédits versés par le MESR, en loi de finances rectificative.

Pour les OS, 2013 doit être l'ère du changement de priorité sociale.

La crèche est une école des bébés, nécessaire à la socialisation des enfants, en conséquence le parc de berceaux doit non seulement se maintenir mais se renforcer, les procédures de réservation s'assouplir.

1. le passage de 4 à 1 an de la durée d'une réservation de berceau n'est pas satisfaisant ni pour l'enfant, ni pour capter les crédits des CAF par effet du CEJ. Pour les OS, les bébés doivent rester dans leur berceau jusqu'à l'entrée en maternelle et la durée des contrats doit s'adapter à ce besoin.
2. les fonds de concours participent de cette dynamique d'un renforcement du nombre de berceaux réservés, la plus grande attention doit être apportée à leur rattachement, aucun euro ne doit manquer. En 2011 c'est l'équivalent de 25 places, on peut mieux faire encore. Les régions qui font l'effort d'en rattacher doivent en bénéficier en priorité.
3. le doublement du parc de réservations de berceaux en 3 ans est un des objectifs poursuivis pour aider les jeunes générations. Les OS proposent d'augmenter le parc à raison d'un tiers par an, soit le porter à 4000 berceaux d'ici 2015. Ce chiffre qui peut paraître élevé est à rapprocher des 110 000 demandes en 2011 de CESU 0-3ans.
4. les grandes concentrations de personnels doivent systématiquement examiner la possibilité d'installer une crèche « administrative » par ex PAIXHANS au MANS (72) comme cela est fait pour les RIA.

5. le logiciel de suivi des réservations de berceaux doit enfin être opérationnel. C'est une aide incontestable à la gestion. les OS rappellent les engagements gouvernementaux et leurs attentes. Elles ont déjà formulé la demande en juin 2011 sans effet à ce jour et souhaitent une solution avant la fin de l'exercice 2012.

En attendant une orientation contraire, la ligne résa de berceaux dans le projet de financement proposé au CIAS intègre ses objectifs sociaux et tient aussi compte (contraint et forcé) de la décision de l'employeur d'annualiser les AE, mais bien évidemment il ne tient pas compte du souhait de la DGAFP d'en rester au parc existant au 31/12/2012.

							<b>2013 AE DO</b>	<b>2013 CP DO</b>	<b>AE 2013</b>	<b>CP 2013</b>	<b>AE 2014</b>	<b>CP 2014</b>	<b>AE 2015</b>	<b>CP 2015</b>
Résa berceaux							<b>16.630</b>	<b>21.900</b>	<b>23.630</b>	<b>28.900</b>	<b>26.910</b>	<b>27.880</b>	<b>27.380</b>	<b>27.380</b>
Fonds de concours									<b>0.500</b>	<b>0.500</b>	<b>0.700</b>	<b>0.700</b>	<b>0.900</b>	<b>0.900</b>

Concernant les CESU, cette politique d'aides individuelles aux parents doit mieux tenir compte de toutes les situations rencontrées par les agents (travail en horaires atypiques par exemple). De même il serait nécessaire de travailler à la problématique posée aux agents des Dom Tom, car la prime de vie chère fait vite « sauter » une tranche à certains agents.

En 2012, nous constatons une faible augmentation du nb de bénéficiaires (+1%), une stabilisation du montant moyen des aides versées, une diminution du montant des perdus périmés.

La prévision de dépense 2013 est "calée" sur le chiffrage des dépenses obligatoires.

							<b>2013 AE DO</b>	<b>2013 CP DO</b>	<b>AE 2013</b>	<b>CP 2013</b>	<b>AE 2014</b>	<b>CP 2014</b>	<b>AE 2015</b>	<b>CP 2015</b>
CESU 0-3 ans							<b>60.329</b>	<b>58.702</b>	<b>60.329</b>	<b>58.702</b>	<b>61.962</b>	<b>60.329</b>	<b>63.640</b>	<b>61.962</b>
CESU 3 -6 ans														

### Pour les Pensionnés :

Il est urgent de mettre en œuvre la prestation AMD des pensionné(e)s qui a pris trop de retard et d'organiser progressivement sa montée en puissance jusqu'en 2015.

Les OS demandent au CIAS de faire le choix de verser en 2012 à la CNAV, l'intégralité des 10M€ de crédits disponibles relatifs à l'AMD. Elles proposent de passer à la 6<sup>è</sup> tranche du barème CNAV des le 1<sup>er</sup> janvier 2013 en maintenant le niveau des crédits 2013 à 10M€, elles estiment que le surplus de crédits liés au passage à la 6<sup>ème</sup> tranche = 12 234 139€ sera pris sur le report des crédits non consommés au 31 décembre 2012.

De passer à la 7<sup>ème</sup> tranche du barème CNAV au 1<sup>er</sup> janvier 2014 et à la dernière au 1<sup>er</sup> janvier 2015 et revendiquent en conséquence :

							<b>2013 AE DO</b>	<b>2013 CP DO</b>	<b>AE 2013</b>	<b>CP 2013</b>	<b>AE 2014</b>	<b>CP 2014</b>	<b>AE 2015</b>	<b>CP 2015</b>	<b>2013 AE DO</b>
AMD							<b>10.000</b>	<b>10.000</b>	<b>10.000</b> <b>Tr 6</b>	<b>10.000</b> <b>Tr 6</b>	<b>14.93</b> <b>Tr 7</b>	<b>14.93</b> <b>Tr 7</b>	<b>28.077</b> <b>Tr 8</b>	<b>28.077</b> <b>Tr 8</b>	

Par ailleurs, les OS souhaitent être informées des évolutions du plan personnalisé d'aides qui sont en discussion à la CNAV pour mieux adapter cette évolution de l'AMD aux pensionnés de l'état (cf OJ commission CNAV).

### Pour le Chèque vacances :

Le CIAS a décidé de redonner une attractivité à cette prestation qui favorise le départ en vacances. Le barème d'octroi a été refondu en 2011 et visait une augmentation de 20% d'éligibles au CV en 2013.

Il est à noter que la demande était bien réelle puisque le nombre de plans ouverts entre oct. 2011 (date de mise en œuvre de la réforme) et mars 2012 a augmenté de près de 20%. Sur l'exercice 2012, la hausse serait de 15% du nombre de bénéficiaires.

Toutefois, seulement 26% des bénéficiaires ont moins de 40 ans.

Et seulement 4.19% de bénéficiaires de moins de 30 ans alors que dans les effectifs, ils représentent 16.1% et si on ôte les militaires, ils sont encore 11.5%.

Le montant de l'épargne est maintenu au niveau constaté en 2011 il est en moyenne de 1172€.

La bonification de l'employeur est en augmentation, 21.7% contre 19,8% en 2011 et le cout de gestion lié au nouveau marché est en augmentation.

Compte tenu de nos procédures administratives de gestion et d'une durée de plan qui reste autour de 9 mois en moyenne, les pleins effets en année "pleine" seront sans doute portés par l'exercice 2013.

Les OS demandent au CIAS que la CP Famille évalue dès que possible :

- l'effet de la révision 2011 du barème CV qui visait à renforcer le nombre d'éligibles au CV et qui devait être entourée de mesures d'accompagnement nécessaires à l'augmentation du nombre de plans d'épargne, par exemple une campagne de communication à l'initiative de l'ANCV et l'amélioration des modalités de gestion.

- la pertinence à mettre œuvre les mesures qui, à la première révision, étaient restées en suspens : l'augmentation du RFR de 20% et la création d'une tranche à 5% pour les 27 à 30% restants non éligibles, et une autre tranche à 35%.

Cette dernière tranche pourrait être proposée aux plus jeunes de moins de 30 ans, il faudrait donc adapter le barème pour le niveau du RFR à prendre en considération. la cible pourrait être de 4588 agents (109506 plans bénéf en 2011\*4.19%) avec une moyenne d'épargne de plan à 1 172€ =  $5,38\text{M€} * 35/100 = 1.88\text{M€}$  de mesures nouvelles. C'est cette prévision de dépenses qui est proposée.

Il est en effet nécessaire de prendre rapidement en compte les besoins des agents et familles les plus jeunes (moins de 30 ans).

Ou une autre décision peut être adoptée par exemple une "mesure spécifique d'appel" par une participation conséquente de l'employeur à l'ouverture d'un premier plan.

Sur la base de 15 à 20% des nouveaux affectés, la population cible pourrait être de 6000 bénéficiaires\* 50 euros = 300 000€ des 2013, 8000 bénéficiaires et 80€ en 2014, pour atteindre 10 000 bénéficiaires et 100€ en 2015.

- la situation des ultra marins doit être examinée, à la Poste pour le calcul du QF la prime de vie chère et la prime ultra marine sont déduites.

Pour accompagner cette politique d'aide au départ en vacances, les OS proposent au CIAS de se prononcer sur la poursuite de la campagne de communication organisée par l'ANCV; le CIAS donne mandat à la DGAFP pour l'organiser dès la rentrée après accord de la ministre.

En conclusion, les OS poursuivent les mêmes objectifs qu'en 2011, transformer l'éligible au CV en un bénéficiaire du CV, soit gagner des agents qui ont accès aux CV mais n'en bénéficient pas à l'ouverture d'un plan d'épargne en répondant par ailleurs aux sollicitations gouvernementales relatives aux populations les plus jeunes. Elles donnent mandat à la CP Famille pour faire évoluer encore cette prestation

En prenant la précaution de prendre en compte le rythme de gestion, qui n'est pas identique au budgétaire, en 2012 par exemple, nous avons régularisé le mois d'avance de 2010 qui était lié au passage à Chorus, donc nous affichons 1 mois de conso en moins sur la ligne CV en 2012, les OS revendiquent pour le CV:

									2013AE	2013CP	2014AE	2014CP	2015AE	2015CP
C Vac									34.390	34.390	35.310	35.310	36.260	36.260
C vac jeunes bonif à 35%									1.88	1.88	1.91	1.91	1.94	1.94

### **Pour les parents d'enfants étudiants :**

L'ensemble des OS demandait depuis longtemps à la DGAFP l'ouverture d'un GT du CIAS pour travailler à l'élaboration d'une prestation, en direction des agents, dont les enfants poursuivent des études supérieures.

En 2009, une première approche de travail a été effectuée mais très vite abandonnée. A ce jour, la DGAFP n'ayant pas de mandat n'a pas ouvert de concertation. Les OS ont décidé d'un commun accord de se réunir afin d'établir les bases d'un travail en commun. Les OS ont décidé de placer ce GT sous la responsabilité de Danièle CRENET de la CGC, membre du CIAS, car c'est la seule organisation syndicale à n'avoir aucune responsabilité au sein des commissions permanentes préparatoires aux réunions des CIAS. Elle interviendra après Nelly Paulet pour vous exposer les raisons qui ont conduit à cette proposition partagée par toutes les OS et à une demande de financement pour 2013.

Nous revendiquons que les travaux de ce GT soient reversés et conduits pour leur finalisation au sein de la CP famille du CIAS. Ils tiennent à une aide non remboursable accordés aux parents suivant leurs revenus. C'est le RFR du barème CV qui a servi de socle, pour une participation de l'employeur en 3 tranches allant de 500€ à 300€. La population cible est évalué à 200 000 et les seuls étudiants dé cohabitants à 100 000. Le versement serait en une seule fois.

En chiffres la proposition est celle ci : 2013 viser uniquement les décohabitants = 100 000 \* 400€ =40M€

2014 modifier la cible = 150 000 et\*400€= 60M€

2015 = 200 000et \*400 =80M€ :

										<b>2013AE</b>	<b>2013CP</b>	<b>2014AE</b>	<b>2014CP</b>	<b>2015AE</b>	<b>2015CP</b>	
<b>Aide parents /étudiants</b>										<b>40.000</b>	<b>40.000</b>	<b>60.000</b>	<b>60.000</b>	<b>80.000</b>	<b>80.000</b>	

**En conclusion de ce chapitre, pour les aides aux familles, le CIAS propose :**

<b>FAMILLES</b>	Cons o AE 2010	Cons o CP 2010	Conso AE 2011	Conso CP 2011	AE 2012 Actu au 8/6/12	CP 2012 Actu au 8/6/12	<b>2013 DO AE</b>	<b>2013 DO CP</b>	2013 Revend OS AE	2013 Revend OS CP	2014 AE	2014 CP	2015 AE	2015 CP	2016 CP
AMD	0	0	0	0	10.00	10.00	<b>10.000</b>	<b>10.000</b>	<b>10.000</b> Tr 6	<b>10.000</b> Tr 6	<b>14.930</b> Tr 7	<b>14.930</b> Tr 7	<b>28.077</b> Tr 8	<b>28.077</b> Tr 8	
C Vac	29.64	28.63	29.6	28.03	31.85	31.85	<b>34.390</b>	<b>34.390</b>	<b>34.390</b>	<b>34.390</b>	<b>35.310</b>	<b>35.310</b>	<b>36.260</b>	<b>36.260</b>	
C vac jeunes bonif à 35%									<b>1.880</b>	<b>1.880</b>	<b>1.910</b>	<b>1.910</b>	<b>1.940</b>	<b>1.940</b>	
CESU 0-3 ans	30.19	29.64	31.6	31.69	58.70	57.08	<b>60.329</b>	<b>58.702</b>	<b>60.329</b>	<b>58.702</b>	<b>61.962</b>	<b>60.329</b>	<b>63.640</b>	<b>61.962</b>	
CESU 3 -6 ans	38.30	21.00	23.37	25.60											
Résa berceaux	17.18	8.45	10.56	18.21	13.03	20.336	<b>16.630</b>	<b>21.900</b>	<b>23.630</b>	<b>28.900</b>	<b>26.910</b>	<b>27.880</b>	<b>27.380</b>	<b>27.380</b>	
Fonds de concours									<b>0.500</b>	<b>0.500</b>	<b>0.700</b>	<b>0.700</b>	<b>0.900</b>	<b>0.900</b>	
<b>Sous Total</b>	<b>115.3</b>	<b>87.9</b>	<b>95.14</b>	<b>103.53</b>	<b>113.58</b>	<b>119.27</b>	<b>121.349</b>	<b>124.992</b>	<b>130.729</b>	<b>134.372</b>	<b>141.722</b>	<b>141.059</b>	<b>158.197</b>	<b>156.519</b>	
<b>Aide parents /étudiants</b>									<b>40.000</b>	<b>40.000</b>	<b>60.000</b>	<b>60.000</b>	<b>80.000</b>	<b>80.000</b>	
<b>total</b>									<b>170.729</b>	<b>174.372</b>	<b>201.722</b>	<b>201.059</b>	<b>238.197</b>	<b>236.519</b>	

### **Intervention de la co-animatrice CP famille :**

Madame le Ministre, Monsieur le Directeur Général, Mesdames, Messieurs,

Avec 85 % des crédits disponibles en 2012, l'aide au maintien à domicile incluse, la part des aides à la famille représente un budget important de l'action sociale interministérielle. Une mobilisation dynamique sur ce champ a été engagée dans le cadre de l'action sociale interministérielle et les organisations syndicales s'y sont beaucoup impliquées. Au regard des actions conduites dans ce domaine inscrites dans le plan triennal 2010- 2012, le bilan en cours, doit permettre de dresser de nouvelles perspectives pour répondre au plus près aux besoins fort nombreux et nouveaux des agents de la FPE relevant les aides aux familles.

**Concernant le chèque vacances**, ils étaient plus de 107 000 bénéficiaires en 2011 à avoir ouvert un plan d'épargne mais pour mémoire ils étaient plus de 150 000 en 2007.

Les mesures incitatives proposées pour la revalorisation et l'appropriation du chèque vacances par les bénéficiaires sont positives. En effet, une tranche supplémentaire de 30% a été créée pour aider davantage les familles les plus fragiles. L'augmentation de 15 % supplémentaires du revenu fiscal de référence a permis aussi d'augmenter le nombre de dossiers déposés entre octobre et avril 2011, et sur la même période en 2012, de + 19.7 % ouvrant l'accès à un plus grand nombre d'agents de la fonction publique d'Etat. La baisse du nombre de dossiers servis a ainsi nettement diminué passant de 16.2% en 2010 à 0.45 % en 2011. De plus, le montant de la bonification servie a progressé de 3.4% en 2011 alors qu'il avait accusé une baisse de 17% en 2010.

Par ailleurs, la campagne de communication lancée à l'automne par l'ANCV a permis, certes, de relancer cette prestation et a eu des effets porteurs, mais les retraités ont été les oubliés de cette campagne. Or, parmi eux, 8% ont des revenus inférieurs à 12 000€ par an et 22% moins de 16 000€. Il est nécessaire de les identifier et de les prendre en considération.

Au regard de ces constats, pour que cette dynamique se poursuive, il serait opportun, pour les organisations syndicales, de relancer rapidement, une seconde campagne de communication par l'ANCV afin de continuer à sensibiliser les agents, aux nouveaux contours de cette prestation, qui n'ont pas encore été perçus par tous.

Ceci d'autant que le rapport d'activité 2011 montre que seules 6 régions regroupent plus de 50 % des bénéficiaires actifs. Certaines, comme l'Alsace n'en compte que 2.12%, le Languedoc Roussillon 3.64 % et Midi Pyrénées 3.78%. Il y a encore de la marge.

Ce rapport devrait être présenté d'ailleurs par les ministères dans leurs instances pour en favoriser la communication.

Dans les évolutions possibles pour le chèque vacances, il serait nécessaire de sensibiliser les jeunes agents nouvellement nommés. Par exemple, il pourrait leur être attribué, une bonification exceptionnelle ou d'une dotation de 100€ pour les motiver à constituer une épargne et leur permettre de découvrir cette prestation et créer ainsi le déclic.

La situation des agents des départements d'outremer (moins de 0.18% de bénéficiaires pour La Réunion par exemple et encore moins pour les autres DOM) doit être prise en compte car l'indemnité de cherté de vie les pénalise dans la prise en compte de leurs revenus pour bénéficier du chèque vacances.

Au regard de ces éléments il semble nécessaire donc de prévoir une hausse de crédits pour cette prestation et de prendre en compte tous les critères contribuant à sa dynamisation lors de la prochaine CP famille.

Pour les organisations syndicales, il est important dans le contexte actuel de crise de permettre au tourisme à vocation sociale de retrouver son dynamisme et lui donner plus de force. Les vacances et les loisirs sont des moments de découvertes culturelles, d'épanouissement personnel. Ils renforcent le lien social, notamment dans ce contexte particulièrement difficile.

Pour le chèque vacances les marges de progrès sont possibles au regard du taux de pénétration d'environ 14 % dans la FPH et la FPT alors qu'il n'est que de 3.6% dans la FPE.

**Concernant le CESU garde d'enfants**, cette prestation est toujours en forte progression avec + de 106 300 demandes validées en 2011 pour le CESU 0/3 ans et + de 87 400 demandes pour le CESU 3/6 ans soit 57 M€ (17M€ en 2007). Il sera de plus nécessaire de prendre en compte aussi les besoins des agents des universités et des ARS.

Elle répond de façon souple aux besoins divers de garde pour les familles et à leur facilité d'utilisation mais le CESU contribue aussi à la hauteur de 46% au financement des crèches. Sa revalorisation réalisée en 2011 sur le coût de la vie avec effet rétroactif est positive. Elle a permis sur le champ de la petite enfance d'apporter une aide concrète aux besoins des agents, d'autant que la baisse de la scolarisation des 2 ans a engendré des besoins supplémentaires conséquents pour la garde d'enfants.

En effet, en 2010, il n'y avait plus que 15% d'enfants de 2 ans scolarisés, alors qu'ils étaient 35% il y a 10 ans.

Les moyens mis en œuvre pour la garde des enfants impactent aussi la situation professionnelle des agents et ont des incidences sur les conditions réelles de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, agents de la fonction publique.

Les organisations syndicales par souci d'éviter les ruptures et permettre une fluidité des demandes ont adopté favorablement pour 2013, la fusion des deux CESU. Elles veulent mesurer l'impact de cette proposition sur les frais de gestion et sur le nombre de bénéficiaires.

Pour les organisations syndicales, il serait nécessaire aussi de réfléchir à apporter des réponses concernant des aides à la garde post scolaire pour les enfants de 6 à 12 ans, perspective qui s'inscrit tout à fait dans la réflexion actuelle sur les rythmes scolaires .

**Sur la question des crèches**, là aussi une évolution importante a été constatée dans les régions. Elle est liée à la mobilisation dynamique des SRIAS et la prise en compte des besoins nombreux des agents. Si le parc a été multiplié par 3, il ne correspond qu'à 2 000 berceaux sur 22 régions alors que les demandes affluent. Six nouvelles régions se sont impliquées dans cette démarche. Pour l'année 2012, 545 nouvelles demandes n'ont pu être prises en compte faute de crédits suffisants. Dans la région Ile de France, la situation est tendue. Moins de 40% des 450 000 agents de l'état trouvent une solution de garde, 2 000 demandes environ ont été recensées, 774 honorées.

Ce secteur est d'autant plus sensible qu'il est lié aussi à l'activité professionnelle des agents. Une offre diversifiée doit prendre en compte les horaires atypiques, situation d'urgence, regroupements administratifs des agents dans les DDI et répondre à l'évolution des diversités des situations professionnelles et l'évolution du cadre d'emploi. Dans les perspectives pour 2013, les organisations syndicales proposent d'abonder d'environ 700 places, le parc existant, soit le 1/3, pour répondre aux nouvelles demandes et étendre le champ de l'offre, et s'inscrire dans un processus dynamique de réactivation de cette offre. Une sensibilisation doit être conduite en région pour renforcer la récupération des aides apportées par les caisses d'allocations familiales au développement de l'accueil des jeunes enfants des agents de l'Etat en structures collectives (soit 250 000€ en 2011 pour 15 régions), afin de rattacher ces sommes au fonds de concours du programme 148 de la fonction publique et que celles-ci puissent contribuer à financer le développement de leur parc. Dans le cadre de la réorganisation de l'état sur le territoire et de l'articulation action sociale interministérielle et ministérielle, il serait aussi pertinent d'obtenir des éléments concernant les projets de création des crèches inter administratives, voir de mutualiser l'offre existante entre ministères.

**Concernant l'aide au maintien à domicile**, l'aide ménagère ayant été supprimée en 2009, des groupes de travail ont permis de concrétiser les moyens et critères de cette nouvelle prestation dans un cadre élargi.

Elle a été conçue dans un cadre budgétaire contraint à partir des besoins réels permettant une offre plus diversifiée qui prend en compte l'habitat, le transport, l'aide aux repas. Elle cible environ 6 000 bénéficiaires.

Au regard du nombre de bénéficiaires couvert par l'aide ménagère en 2009, environ 30 000 agents, et donc des besoins existants, les organisations syndicales attendent une réponse plus ambitieuse pour l'aide au maintien à domicile. Elles proposent donc l'intégration progressive des retraités dont les ressources correspondaient aux tranches 6, 7 et 8, dans le champ des bénéficiaires de l'aide au maintien à domicile et les crédits nécessaires à provisionner pour le prochain budget triennal.

De plus, alors que tout est prêt pour son lancement, le décret soumis à signature actuellement en stand by, doit aboutir. Il est nécessaire d'enclencher une procédure d'urgence pour mettre en œuvre cette prestation qui aurait dû être opérationnelle en mars 2012, ceci, dès septembre 2012.